

Appel à projet Volet 3 « Engagement et participation citoyenne »

Programme Citoyenneté, Egalité, Droits et Valeurs (CERV)

Objectifs généraux du programme CERV : Protéger et promouvoir les droits et les valeurs de l'UE (égalité, démocratie, état de droit, respect de la dignité humaine) ; Développer un espace de l'UE fondé sur reconnaissance et la confiance mutuelle ; Promouvoir la création de réseaux (coopération, alliances à l'échelle européenne).

Objectif général de l'appel : promouvoir la participation et la contribution des citoyens et des associations représentatives à la vie démocratique et civique de l'Union européenne en faisant connaître et en échangeant publiquement leurs points de vue dans tous les domaines d'action de l'Union.

Date limite pour candidater : **29 avril 2025**

Référence de l'appel : CERV-2025-CITIZENS-CIV

L'appel est décliné en trois priorités.

1. Promouvoir les échanges sur les priorités et les défis futurs de la politique de l'Union

Budget total pour cette priorité : 12 500 000 €

Objectif : favoriser une meilleure compréhension des priorités de l'UE et des défis démocratiques, recueillir les contributions et idées des citoyens sur la manière de les aborder, stimuler l'engagement des citoyens dans la vie démocratique de l'Union et pour les sujets qui leur tiennent à cœur ; promouvoir un plus grand sentiment d'appartenance à l'UE et à ses valeurs.

Exemples d'activités éligibles : débats publics, discussions en ligne, échanges entre citoyens de l'UE, créations d'outils pour comprendre les politiques de l'UE...

2. Lutter contre la désinformation, la manipulation de l'information et l'ingérence dans le débat démocratique

Budget total pour cette priorité : 8 000 000 €

Objectif : contrer la désinformation et toute ingérence dans le débat démocratique, donner aux citoyens les moyens de prendre des décisions éclairées, d'identifier la désinformation ; promouvoir l'éducation aux médias pour préserver la libre formation de l'opinion et les libertés fondamentales, prévenir et à atténuer les risques d'ingérence dans la souveraineté, les valeurs et les intérêts des États membres et de l'UE ; lutter contre les fausses informations, les discours haineux, y compris fondés sur le sexe comme la misogynie, et les discours populistes dans les médias, y compris les réseaux sociaux.

Exemples d'activités éligibles : faire participer les citoyens à l'élaboration et à la diffusion d'outils, de plateformes d'échange de connaissances et de ressources pour les aider à prévenir, détecter et démystifier la désinformation et la manipulation de l'information ; organiser des programmes de formation à l'éducation aux médias ; élaborer des boîtes à outils pour les citoyens, en particulier pour les jeunes, afin de les aider à évaluer de manière critique les informations en ligne ; engager les citoyens dans des campagnes de sensibilisation du public pour lutter contre la désinformation et encourager l'utilisation responsable de l'IA ; organiser des formations, échanges de bonnes pratiques, impliquer les acteurs concernés dans le rapport et le suivi des poursuites stratégiques contre la participation publique (SLAPP) et des actions de soutien aux médias indépendants et aux journalistes contre les SLAPP.

3. Promouvoir l'engagement actif et la participation démocratique des citoyens

Budget total pour cette priorité : 12 500 000 €

Objectif : instaurer une culture durable de la démocratie participative et à encourager les citoyens à jouer un rôle actif dans la démocratie représentative, en soutenant la participation aux élections de tous les groupes de la société ou en participant à la prise de décision, en s'engageant dans des activités civiques et en exerçant leurs droits et responsabilités en tant que citoyens de l'UE.

Exemples d'activités éligibles : développer et faciliter les initiatives menées par les citoyens par le biais de débats, de l'expression d'opinions (...) ; élaborer des programmes ou du matériel pédagogique pour informer les citoyens de leurs droits et responsabilités en tant que citoyens de l'UE et comment ils peuvent participer aux processus démocratiques ; mener des campagnes de sensibilisation, des programmes d'engagement, des ateliers et des conférences pour soutenir des processus électoraux libres, équitables et inclusifs ; soutenir le développement d'outils et de plateformes pour faciliter l'engagement des citoyens et leur participation à la prise de décision ; faciliter la coopération entre les citoyens et les autorités publiques, y compris les élus locaux, afin de promouvoir la démocratie participative.

Candidats éligibles : organisations publiques ou privées à but non lucratif, y compris organisations de la société civile, universités publiques, autorités publiques locales et régionales.

Les autorités publiques peuvent être participants mais ne peuvent pas être coordinateurs.

Consortium : au moins deux candidats (le coordinateur et au moins un co-candidat qui n'est pas une entité affiliée ou un partenaire associé) de deux pays éligibles différents.

Recommandation : prévoir au minimum quatre partenaires, la Commission privilégiant les partenariats les grands consortia.

Durée du projet : entre 12 et 24 mois

Les projets éligibles doivent :

- être pertinents avec les priorités politiques de l'UE
- répondre à un besoin réel du terrain
- avoir un partenariat solide et diversifié où le secteur de la société civile et la coopération avec les autorités publiques, y compris les autorités locales ou régionales, jouent un rôle prépondérant
- inclure une pluralité d'organisations : ONG, organisations internationales, organisations de la société civile, institutions éducatives, culturelles ou de recherche, autorités publiques locales/régionales ou universités
- rassembler et impliquer un large éventail de citoyens d'origines, d'âges et de sexes différents (jeunes, retraités...).
- avoir une dimension européenne et une valeur européenne ajoutée fortes (mise en œuvre à un niveau transnational ; partenariats et réseaux transnationaux ; répliquabilité du projet).
- promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et la non-discrimination : inclure une analyse de genre, une cartographie des besoins potentiels du terrain, l'impact du projet sur les femmes et les hommes ; intégrer une perspective d'égalité de genre dans la conception de toutes les activités (y compris communication, diffusion, langage sensible au genre, suivi et évaluation).
- Recommandation : se référer au [site](#) de l'Institut européen pour l'égalité de genre (EIGE) pour concevoir l'analyse de genre.
- présenter une méthodologie solide, un calendrier des activités précis et des résultats estimés réalistes et durables.

Taux de réussite : +/- 25 à 30% des projets CERV déposés sont retenus.

Impacts attendus :

- Sensibilisation accrue des citoyens aux droits et aux valeurs de l'UE et renforcement de leur engagement dans la société et dans l'UE ;
- Possibilités accrues pour les citoyens d'exprimer publiquement et de faire connaître leur point de vue sur l'Europe qu'ils souhaitent et d'exposer leur vision à long terme de l'avenir de l'intégration européenne ;

- Amélioration de la connaissance et de la compréhension par les citoyens des institutions et de l'élaboration des politiques de l'UE, des réalisations et des avantages de l'UE ;
- Renforcement de la capacité des citoyens à s'impliquer dans la prise de décision, du niveau local au niveau de l'UE ;
- Renforcement de la capacité des citoyens à faire entendre leur voix auprès des autorités politiques et des décideurs concernés ;
- Participation active accrue de personnes issues de milieux différents au processus d'élaboration des politiques de l'UE et, partant, contribution accrue à la vie démocratique et civique de l'Union ;
- Amélioration de la connaissance de la situation, de la résilience et de la préparation des citoyens pour lutter contre la désinformation et la manipulation de l'information ;
- Sensibilisation et compréhension accrues des citoyens à l'égard des poursuites-bâillons (« SLAPPS », poursuite stratégique contre la participation publique) et création d'un environnement plus sûr et plus propice au journalisme ;
- Renforcement de la participation démocratique, avec un accent sur l'inclusion des jeunes et des personnes âgées, des femmes, des citoyens européens mobiles et des personnes handicapées, et les citoyens qui ne participent pas activement à la vie civique dans leur vie quotidienne.

Subvention forfaitaire : minimum 75 000 € (pas de montant maximal)

Préfinancement : 60% maximum de la subvention.

Le solde est versé à la fin du projet en fonction de la réalisation des activités prévues.

A noter : la subvention est un montant fixe, basé sur une somme forfaitaire (non liée aux coûts, pas besoin de justificatifs de dépenses), fixé par la Commission européenne au regard des estimations indiquées (nombre de participants, de pays) par les bénéficiaires via le calculateur de budget forfaitaire à renseigner.

Le cofinancement est estimé à 90% du montant total. Les 10% restant peuvent être apporté en valorisant du bénévolat ou par un financement régional, départemental.

Calendrier indicatif :

- Ouverture de l'appel : 15 janvier 2025
- Date limite de soumission : 29 avril 2025
- Évaluation : Mai - octobre 2025
- Résultats : Octobre 2025
- Signature de la convention de subvention : Décembre 2025 - Janvier 2026
- Démarrage du projet : Février 2026

Ressources :

- [Lien](#) vers l'appel (en anglais)
- [Lien](#) vers le kit « Participation citoyenne » du CIDEM : appel à projets en français, exemple du dossier de subvention, calculator du budget et lexique de la Commission européenne.
- Exemples de projets financés sur le site du [CIDEM](#) et [Funding and Tenders](#)
- Recherche de partenaires via le [CIDEM](#) et [Funding and Tenders](#)
- [Lien](#) pour candidater à l'appel CERV-2025-CITIZENS-CIV